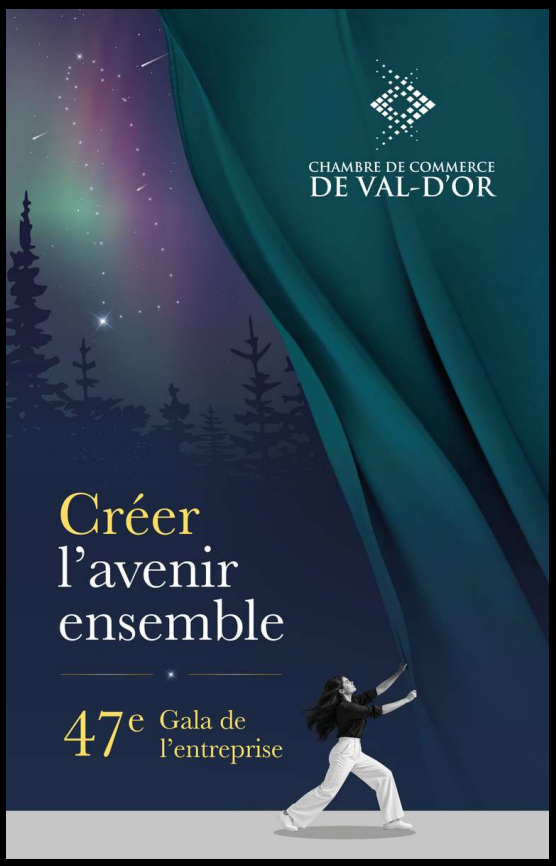
CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR



GALA DE L'ENTREPRISE

Symbole d'excellence auprès de la communauté d'affaires, le Gala de l'Entreprise souligne les réussites entrepreneuriales des petites, moyennes et grandes entreprises qui sont au cœur de notre développement socioéconomique.

DATES IMPORTANTES

- 29 octobre 2026 : 5 à 7 de lancement
- 2 novembre 2026 : Début de la période de mise en candidature
- 14 janvier 2027 : Fin de la période de mise en candidature
- Fin mars 2027 : Dévoilement des finalistes
- 10 avril 2027 : Gala de l'Entreprise

COMMENT PARTICIPER ?

- Remplir votre cahier d'identification d'entreprise et votre cahier de candidature dans la ou les catégories où vous désirez postuler. Les cahiers d'identification et de candidatures sont disponibles au www.ccvd.qc.ca
- Les cahiers doivent être en caractères d'impression.
- Une fois complétés, retournez vos cahiers accompagnés de vos logos d'entreprise* et d'un minimum de trois photos, par courriel à gderaps@ccvd.qc.ca

ADMISSIBILITÉ

Pour participer, l'entreprise doit être privée, c'est-à-dire gérée par un ou plusieurs actionnaires, membres ou sociétaires, et être membre de la Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD). Deux catégories font exception et sont ouvertes à tous, y compris aux OBNL, aux institutions et aux entreprises d'économie sociale : « Prix spécial du jury » et « Écoresponsable ». Par ailleurs, les institutions financières et les coopératives financières peuvent poser leur candidature dans la catégorie « Engagement socioéconomique ».
L'année de référence s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2026.

J'AIMERAIS ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Une personne-ressource peut vous aider à compléter votre cahier de candidature et ce, sans frais. Écrivez-nous à gderaps@ccvd.qc.ca pour avoir plus d'informations sur ce service.

*Vos logos d'entreprise doivent être envoyés en haute résolution dans les deux formats suivants : PNG et vectoriel.

SERVICE À LA CLIENTÈLE - ENTREPRISE DE VENTE

Ce Filon est remis à une entreprise qui s'est démarquée par la qualité exceptionnelle de ses services offerts à ses différentes clientèles. « Entreprise de vente » signifie que cette catégorie s'adresse aux entreprises dont la majeure partie des activités consiste à acheter des produits auprès d'un fournisseur, d'un producteur ou d'un importateur puis de les revendre. La majorité des revenus de l'entreprise provient de la vente de produits.

SERVICE À LA CLIENTÈLE - ENTREPRISE DE SERVICE

Ce Filon est remis à une entreprise qui s'est démarquée par la qualité exceptionnelle de ses services offerts à ses différentes clientèles. « Entreprise de service » signifie que cette catégorie s'adresse aux entreprises qui offrent des services professionnels, financiers, immobiliers, de restauration, d'hébergement, de communication, de transport, etc. La majorité des revenus de l'entreprise provient de services offerts.

PRODUCTION & TRANSFORMATION

Ce Filon est remis à une entreprise qui œuvre dans la production ou la transformation de biens, qu'il s'agisse de ressources naturelles, de produits alimentaires, de biens manufacturés ou de toute autre production à valeur ajoutée. Une attention toute particulière est accordée aux processus d'innovation et d'amélioration continue ainsi qu'à la hausse de productivité.

ENGAGEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Ce Filon est remis à une entreprise ou une institution ou coopérative financière qui se démarque par sa contribution à la collectivité. Les retombées économiques seront prises en considération, notamment la création d'emplois et de valeur pour le territoire. Une attention particulière est aussi portée à l'engagement communautaire, soit la participation à la vitalité et au dynamisme d'initiatives sociales ainsi que les réalisations à titre de citoyen corporatif.

ÉCORESPONSABLE

Ce Filon est remis à un commerce, une industrie, une institution ou une entreprise d'économie sociale qui s'est démarqué par son engagement écoresponsable. Que ce soit par le respect des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation), la gestion des matières résiduelles, la création d'une initiative visant à diminuer l'empreinte écologique de l'entreprise ou la mise en place d'une stratégie de développement durable, les candidatures font figure de modèle en matière d'environnement et de lutte aux changements climatiques et viennent soutenir les objectifs environnementaux de notre territoire.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Ce Filon est remis à une entreprise qui s'est démarquée par son rayonnement, son développement d'affaires et sa croissance des ventes dans des marchés extérieurs à Val-d'Or. Parmi les éléments considérés, notons l'exportation de produits ou services, l'acquisition de bureaux à l'extérieur de Val-d'Or, la mise en œuvre d'une stratégie de développement de marchés, la visée d'un marché international ou l'élargissement du marché actuel.

INVESTISSEMENT

Ce Filon est remis à une entreprise qui a effectué un investissement. Une attention toute particulière est portée à la création de valeur pour l'entreprise, aux gains en productivité ainsi qu'aux retombées économiques locales.

AUDACE & INNOVATION

Ce Filon est remis à une entreprise qui est venue bonifier ou diversifier le marché. Que ce soit par l'ajout d'un produit ou d'un service jusqu'alors inexistant sur le territoire, ou par la création d'une entreprise spécialisée dans un créneau inexploité, le Filon Audace & Innovation se distingue par son caractère unique et innovateur.

JEUNE ENTREPRISE

Ce Filon est remis à une entreprise créée après le 1er janvier 2021 qui se distingue par sa mission, sa gestion ainsi que sa stratégie de développement et de croissance. Une attention toute particulière est portée à l'esprit entrepreneurial, à l'innovation et aux objectifs à court, moyen et long terme.

EMPLOYEUR DE CHOIX

Ce Filon est remis à une entreprise qui se distingue par sa stratégie novatrice en termes de gestion de ressources humaines, notamment par ses efforts alloués au bien-être et à l'enracinement des employé.es. Parmi les éléments considérés, notons la conciliation travail-mode de vie, la qualité de vie au travail, les opportunités de croissance et d'avancement, la stratégie de préparation de la relève ainsi que la création d'emplois.

PÉRENNITÉ

Ce Filon est remis à une entreprise présente sur notre territoire depuis 15 ans ou plus, sous une même administration ou à la suite d'un transfert d'entreprise. Cette entreprise a su relever les défis rencontrés tout au long de son existence et ses objectifs futurs sont clairement établis.

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE & FORMATION

Cette discipline s'adresse aux entreprises pour qui la valorisation de l'éducation et de la formation fait partie de la culture de l'entreprise. Elles mettent en place des initiatives concrètes en lien avec la persévérance scolaire telles que : l'accueil de stagiaires, offrir des conditions facilitantes pour la conciliation étude-travail, l'accès à des programmes de formation pour leurs employés, la remise de bourses pour valoriser les études et l'engagement de l'entreprise à des projets scolaires. L'entreprise priorise également la formation continue et le développement des compétences, tant pour ses employés jeunes qu'expérimentés.

REPRENEURIAT

Ce Filon est remis à une entreprise ayant fait l'objet d'une reprise au cours des 5 dernières années. Cette catégorie vise à reconnaître les repreneur.es qui, par leur vision, leur leadership et leur sens de l'innovation, ont su assurer la continuité d'une entreprise tout en lui donnant un nouvel élan. Elle souligne la capacité à relever les défis liés au transfert et à poser des actions concrètes pour assurer la pérennité, la croissance et la vitalité de l'organisation.

MICROENTREPRISE NOUVEAUTÉ

Ce Filon met en valeur les entreprises de 10 employé.es ou moins, qui se sont démarquées par leur dynamisme, leur sens de l'entrepreneuriat et leur contribution à la vitalité du milieu d'affaires. Que ce soit par la création d'emplois, l'offre de services distincte et de proximité, les collaborations avec les acteurs du milieu ou l'engagement dans la communauté. Le Filon Microentreprise souligne le rôle essentiel et l'impact des plus petites structures dans le tissu économique local.

Les PRIX SPÉCIAUX

PRIX SPÉCIAL DU JURY

Ce Filon est remis à une personne, un groupe, un organisme ou un événement qui s'est particulièrement démarqué au cours de la dernière année. Sont invités à présenter des candidatures : les personnes, les entreprises privées, publiques ou parapubliques, les institutions et les coopératives financières, ainsi que les organismes à but non lucratif.

PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE

Ce Filon est attribué à une personnalité reconnue dans la communauté valdorienne pour la qualité remarquable de son travail au cours de la dernière année. Son esprit d'entrepreneuriat, son influence dans le milieu et son engagement social sont également remarqués. Les élus municipaux, provinciaux et fédéraux ne sont toutefois pas éligibles dans cette catégorie.

FILON PAUL-GIROUX

Ce Filon est attribué à une personnalité qui a démontré, depuis de nombreuses années, de la ténacité, de l'audace, du courage et une grande vision dans sa ou ses réalisations. Le récipiendaire du Filon Paul-Giroux a fait preuve d'engagement soutenu et exceptionnel dans son secteur d'activité, que ce soit dans le domaine économique, social, culturel, humanitaire ou sportif. Les élus municipaux, provinciaux et fédéraux ne sont toutefois pas éligibles dans cette catégorie.

ENTREPRISE DE L'ANNÉE

Ce Filon prestigieux est remis à une entreprise qui répond à tous les critères d'excellence du concours. Toutes les entreprises finalistes sont susceptibles d'obtenir le titre d'Entreprise de l'année.

POUR INFORMATION
819 825-3703, POSTE 223
GDERAPS@CCVD.QC.CA
WWW.CCVD.QC.CA